

**Police 2006 : Dernier jouet de fin de législature ou nécessité ?**

Ce dernier mois, le DJSS a commencé à présenter son projet de réforme du fonctionnement de la police appelé Police 2006. Divers groupes ont été informés, dont les Conseillers communaux responsables de la sécurité et l'Association des Communes.

Ce projet a été développé sur l'apparent constat que certaines communes « paresseuses » ne font pas leur travail de police locale. Il vise à imposer un fonctionnement uniforme et coordonné entre les différents corps de police. Objectif louable en soi, mais véritable cadeau empoisonné dans les faits. Une fausse bonne idée comme on en trouve si souvent dans les rangs de la gauche, l'enfer étant souvent pavé de bonnes intentions.

Sur la forme, nous regrettons vivement la mise en opposition des « bonnes » communes et des « mauvaises » qui ne rempliraient qu'imparfaitement leur mission. Une approche aussi arrogante et diviseuse est très regrettable.

De plus, nous ne pouvons nous départir d'un sentiment de précipitation à boucler le dossier avant la fin de la législature. Les nombreuses inexactitudes dans la présentation (on a fait passer plusieurs communes comme étant dépourvues de police locale alors qu'elles en ont effectivement) ainsi que les anecdotes partiellement erronées en sont autant de preuves.

On pourrait presque croire que certains cherchent vite à s'attribuer encore quelques lauriers avant leur départ du gouvernement...

Sur le fond, le projet est tout aussi critiquable, et ce, sur au moins trois points :

- Il a été présenté comme pouvant apporter des économies grâce à la synergie entre les différents corps de police (locaux et cantonal). Toutefois, il n'est pas envisagé de diminution des effectifs de la police cantonale alors que les polices locales devraient tabler sur 20 policiers de plus sur l'ensemble du canton. En admettant un coût de CHF 120'000.- par policier et par an, on arriverait à une augmentation des dépenses de près de 2.4 millions de francs par année. Il y a donc de quoi douter des économies potentielles. Alors que l'État vient de décharger, non sans mal, les communes de près de 150 millions de charges par an, voilà qu'il leur propose de nouvelles charges.
- L'analyse des besoins ne donne pas l'impression de suffisamment tenir compte des spécificités locales. Une zone rurale le long du littoral n'est en rien comparable aux vallées de l'arrière-pays (vallées de la Sagne, p.ex.). Or, les exigences en terme de nombre de policiers sont les mêmes.
- Les possibilités d'organisation (corps communal de 2 personnes à plein temps, corps intercommunal de 4-5 personnes ou mandat de prestation) ne tiennent, elles non plus, pas compte des petites communes des districts du haut. Trop petites tant pour se permettre d'engager 2 policiers par commune que pour se regrouper, elles seraient contraintes à se résoudre à un mandat de prestations. Or, il a déjà été annoncé que le prix d'un tel mandat serait placé suffisamment haut pour être dissuasif...

Face à tant de précipitation, d'arrogance face aux petites communes, d'inexactitudes et d'inadéquation de l'offre, on ne peut qu'être dubitatifs. Visiblement, il faudra encore plusieurs Gaspis d'Or avant que nous ne comprenions...

Yvan Botteron  
Conseiller communal  
Les Ponts-de-Martel